

-----  
DECRET N° 2020/648 DU 28 OCT 2020  
-----  
instituant une journée de deuil national.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution,

DECRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- La journée du samedi 31 octobre 2020 est déclarée journée de deuil national en la mémoire des victimes de l'attaque, le 24 octobre 2020, du Complexe Scolaire *Mother Francisca International Bilingual Academy* de Fiango à Kumba, Département de la Mémé.

**ARTICLE 2.**- Les drapeaux seront mis en berne toute la journée sur l'étendue du territoire national.

**ARTICLE 3.**- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 28 OCT 2020

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC  
SECRETARIAT GENERAL  
SERVICE DU FICHER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE  
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE  
COPIE CERTIFIEE CONFORME  
CERTIFIED TRUE COPY

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
